

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DES ASSURANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

RAPPORT D'ACTIVITES DU MARCHE IVOIRIEN DES ASSURANCES

Exercice 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
1^{ERE} PARTIE : GENERALITES ET PRINCIPALES ACTIVITES DU MARCHÉ	3
I. GÉNÉRALITÉS	4
II. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MARCHÉ	8
1. Agréments des acteurs	8
2. Activités de contrôle des entreprises d'assurances	8
3. Actualités du marché	9
2^{EME} PARTIE : OPÉRATIONS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE VIE	12
I. CHIFFRE D'AFFAIRES	13
II. FRAIS GÉNÉRAUX ET COMMISSIONS VERSÉES AUX INTERMÉDIAIRES	14
1. Frais généraux.....	14
2. Commissions servies aux Intermédiaires	15
III. PRESTATIONS	16
IV. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	18
3^{EME} PARTIE : OPÉRATIONS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE NON-VIE	19
I. CHIFFRE D'AFFAIRES	20
II. FRAIS GÉNÉRAUX ET COMMISSIONS VERSÉES AUX INTERMÉDIAIRES	21
1. Frais généraux.....	21
2. Commissions servies aux intermédiaires	22
III. SINISTRALITÉ ET RATIO COMBINÉ	23
IV. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	25
4^{EME} PARTIE : SOLVABILITÉ DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES	26
I. PRODUITS FINANCIERS	27
II. COUVERTURE DES ENGAGEMENTS	29
III. MARGE DE SOLVABILITÉ	33
IV. TRÉSORERIE	35
CONCLUSION	37

INTRODUCTION

Placée depuis 2012 sur un sentier de croissance soutenue, l'économie de la Côte d'Ivoire a connu une expansion de 6,90% en 2019, grâce notamment au dynamisme de l'industrie extractive, de l'industrie agro-alimentaire, de la construction, du transport et du secteur agricole. La performance et la résilience de l'économie ivoirienne reposent également sur la stabilité monétaire qui s'est traduite notamment par une inflation faible (0,80% en 2019)¹.

Le secteur tertiaire n'est pas en reste de cette évolution ; sa contribution au PIB s'est établie à 42,90 %².

Quelle est la contribution du marché des assurances, une composante du secteur tertiaire ? Le présent rapport présente les tendances du marché ivoirien des assurances au cours de l'année 2019 en exposant une synthèse des opérations des principaux acteurs ainsi que leur solvabilité et leur contribution à l'économie nationale.

Il s'articule autour de quatre (04) parties :

- ✓ Généralités et principales activités du marché ;
- ✓ Opérations des compagnies d'assurance vie ;
- ✓ Opérations des compagnies d'assurance non vie ;
- ✓ Solvabilité des sociétés d'assurance.

¹ Côte d'Ivoire : Situation économique et financière – FMI – Avril 2020

² Note d'Information de Côte d'Ivoire – UMOA-Titres, édition 2020

1^{ère} PARTIE :
GENERALITES ET PRINCIPALES
ACTIVITES DU MARCHE

I. GÉNÉRALITÉS

1. Environnement économique de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a maintenu sa croissance économique en 2019. Elle a enregistré une augmentation du PIB réel de 6,90 % par rapport à 2018³. Cette performance fait qu'elle maintient sa première place parmi les économies de la zone UEMOA. Selon la Banque Mondiale, le secteur de la construction et les investissements publics ont été les principaux moteurs de la croissance en 2019. L'économie ivoirienne tire avantage de la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de développement (PND 2016-2020), à travers l'accélération des réformes sectorielles et l'exécution des grands travaux publics.

Le secteur primaire, propulsé par l'agriculture d'exportation, l'agriculture vivrière et l'élevage, a eu une contribution au PIB de 15,70% contre 17,50% en 2018. La contribution du secteur secondaire se situe à 23,20% contre 21,90% en 2018. L'augmentation de cette part en 2019 a été favorisée par la progression des industries manufacturières dont l'agro-alimentaire. Pour ce qui est du secteur tertiaire, sa contribution au PIB s'établit à 42,90% contre 42,50% en 2018. L'importance de ce secteur est dû à l'amélioration des offres des services de transports, des télécommunications, du commerce et des autres services.

Quant aux finances publiques, il convient de noter que le pays respecte le plafond communautaire correspondant à un déficit budgétaire de 3% du PIB. En effet, le solde budgétaire global est estimé à un déficit de 2,30% du PIB en 2019 contre un déficit de 2,90% en 2018. L'inflation aussi reste relativement faible. La Côte d'Ivoire reste néanmoins exposée à un risque modéré de surendettement et est vulnérable aux chocs sur les exportations et les conditions financières des marchés internationaux.

À propos du climat des affaires dans le pays, il convient d'indiquer que depuis 2011, des progrès ont été réalisés notamment sur les plans juridique (codes des investissements, minier, de l'électricité, des télécommunications...) et institutionnel (création du tribunal du commerce, du guichet unique ...). En 2019, le pays s'est hissé au 110^{ème} rang mondial sur 190 pays dans le classement Doing Business. Cependant, de nombreux obstacles

³ Note d'Information de Côte d'Ivoire – UMOA-Titres, édition 2020

demeurent s'agissant notamment de la gouvernance (108^{ème} place sur 176 pays au classement de Transparency International sur la perception de la corruption).

En ce qui concerne le marché des assurances, le taux de croissance du chiffre d'affaires est de 9,27% contre 7,55% en 2018. Le chiffre d'affaires du marché est passé de 360,53 milliards en 2018 à 393,96 milliards en 2019. La part des sociétés vie est de 170,26 milliards contre 155,06 en 2018, soit une hausse de 9,80% alors que les compagnies non vie ont produit 223,70 milliards contre 205,47 en 2018, soit une augmentation de 8,87%.

2. Missions de la Direction des Assurances

La Direction des Assurances est une administration centrale du Ministère de l'Économie et des Finances placée sous l'autorité directe du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Selon les articles 1 et 2 de l'arrêté N° 0036/MEF/DGTCP/DEMO du 9 février 2017 portant organisation et fixant ses attributions, la Direction des Assurances est chargée d'une manière générale de la conception de la politique de l'État en matière d'assurance, de micro assurance et de réassurance.

À ce titre, elle est chargée de :

- ✓ concevoir les textes législatifs et réglementaires, préparer les accords et les traités en relation avec les institutions et organismes internationaux en matière d'assurance et veiller à leur application ;
- ✓ étudier les dossiers de demande d'agrément présentés par les entreprises d'assurance et de capitalisation ainsi que par les cabinets, les sociétés de courtage, les agents généraux et autres intermédiaires d'assurance voulant opérer sur le territoire national ;
- ✓ effectuer le contrôle juridique, financier et technique des entreprises d'assurances, des courtiers et autres intermédiaires d'assurance, dans le but de veiller au respect du code CIMA ;
- ✓ assurer la surveillance du marché des assurances et de la réassurance, effectuer les études de son évolution et de l'orientation à donner au réemploi des fonds collectés en fonction des intérêts des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances, de la collectivité nationale en tenant compte des répercussions sur le marché financier ;

- ✓ servir de liaison avec les institutions étrangères et les organismes internationaux, dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance ;
- ✓ faire le contrôle des experts en assurance, des courtiers et autres intermédiaires ;
- ✓ élaborer et diffuser les statistiques du marché des assurances.

La Direction des Assurances est dirigée par un Directeur nommé par décret ; elle est organisée en trois sous-directions :

- ✓ la sous-direction du Contrôle des sociétés d'Assurances.
- ✓ la sous-direction du Contrôle des Intermédiaires d'Assurances ;
- ✓ la sous-direction des Agréments, des Études et des statistiques.

3. Acteurs et organismes opérant sur le marché

Le marché des assurances comporte principalement trois (3) types d'acteurs, à savoir les sociétés d'assurances, les sociétés de réassurances et les intermédiaires d'assurances.

- Les compagnies d'assurances, suivant le principe de spécialisation édicté par les articles 300 et 326 du code des assurances, sont réparties entre sociétés d'assurance vie et sociétés d'assurance non vie. Au cours de l'exercice 2019, trente-quatre (34) sociétés, soit douze (12) en assurance vie et vingt-deux (22) en assurance non vie, ont exercé sur le marché.
- Les sociétés de réassurance, assureurs des sociétés d'assurances, présents sur le marché sont au nombre de onze (11), soit deux (2) réassureurs locaux, deux (2) bureaux régionaux de réassureurs communautaires et sept (7) bureaux de sociétés étrangères de réassurance.
- Les intermédiaires d'assurances qui se subdivisent en courtiers, agents généraux, agents mandataires et agents de banques et d'établissements financiers comptent en fin d'exercice 2019 :
 - ✓ Trois cent quinze (315) Courtiers ;
 - ✓ Quarante-deux (42) Agents généraux ;
 - ✓ Sept cent trois (703) Agents mandataires ;
 - ✓ Quarante-trois (43) Agents de banque et établissements financiers.

Il convient de signaler que la réglementation applicable en matière d'assurance en Côte d'Ivoire est le Code des assurances des États membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), généralement appelé "Code CIMA". Par ailleurs, l'exercice de l'activité d'assurance est soumis à l'obtention d'un agrément du Ministre de l'Économie et des Finances (Article 326 du code CIMA).

Quant aux agents généraux et courtiers, ils doivent justifier d'une garantie financière d'un montant minimal de dix (10) millions de francs CFA (article 525 du code CIMA).

Aussi, tout courtier ou société de courtage d'assurance doit être en mesure de justifier à tout moment de l'existence d'un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle (Art 537 du code CIMA).

En dehors des acteurs listés ci-dessus, le marché dispose de cinq (05) organismes particuliers d'assurances, à savoir :

- le Fonds de Garantie Automobile (FGA) dont l'objet est d'indemniser les victimes d'accident de la circulation lorsque le véhicule responsable n'est pas assuré ou lorsque le responsable de l'accident n'est pas connu.
- le pool de coassurance en responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur dans le domaine du transport public de voyageurs dénommé Pool TPV ; ce pool a pour objet principal de lutter contre la sous-tarifcation des risques TPV à travers une centralisation de la production et de la gestion des sinistres.
- la carte brune qui est un système mis en place par les États membres de la CEDEAO qui partagent les frontières terrestres en vue de faciliter la liberté de circulation des biens et des personnes. Elle permet de gérer les sinistres transfrontaliers par l'intermédiaire des bureaux nationaux ouverts dans les États membres ;
- le Centre Professionnel de Formation à l'Assurance (CPFA) qui a pour mission d'assurer la formation et le renforcement des capacités des agents et cadres moyens des entreprises et organismes d'assurances ; il assure également le relais entre l'Institut International des Assurances (IIA) dont il dépend au niveau pédagogique et la profession des assureurs en vue de recueillir les informations nécessaires et les besoins de formation ou de recyclage.

- La Médiation de l'Assurance qui est un groupement constitué entre les Sociétés membres de l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire, en vue du règlement amiable des conflits pouvant survenir entre les assurés et les assureurs.

Le marché est par ailleurs doté de deux (02) associations professionnelles :

- L'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire (ASA-CI) qui regroupe les sociétés d'assurances du marché, des réassureurs, le Fonds de Garantie Automobile (FGA) et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- L'Association Nationale des Courtiers d'Assurance et de Réassurance de Côte d'Ivoire (ANCARCI) qui regroupe les courtiers d'assurance.

Ces deux associations qui œuvrent pour le développement de leurs activités et pour la défense des intérêts des membres, participent aux côtés de la Direction des Assurances à une concertation permanente sur les problématiques du secteur.

II. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MARCHÉ

1. Agréments des acteurs

Au cours de l'année, un (1) agrément a été délivré à une nouvelle compagnie d'assurance tandis que l'agrément a été retiré à deux (02) compagnies. Les décisions de retrait ont été prononcées lors de la 97^{ème} session ordinaire de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), tenue à Dakar du 28 octobre au 02 novembre.

Du côté des courtiers, trente-et-un (31) agréments dont une (01) extension d'agrément ont été accordés par le Ministre de l'Économie et des Finances. Dans le même temps, des décisions de retrait d'agrément ont été prononcées à l'encontre de six (06) sociétés de courtage d'assurance. En fin d'exercice, on dénombre trois cent quinze (315) courtiers et sociétés de courtage agréés sur le marché.

2. Activités de contrôle des entreprises d'assurances

Au cours de l'exercice, quatre (04) compagnies d'assurances et cinquante-neuf (59) sociétés de courtage en assurances ont été contrôlées par la Direction des Assurances.

A l'issue de ces contrôles, des sanctions pécuniaires ont été prononcées à l'encontre de cent quinze (115) courtiers d'assurances en raison du fait qu'ils ne disposent pas de garantie financière et/ou de contrats d'assurance de responsabilité civile professionnelle.

3. Actualités du marché

a. Activités de l'African Risk Capacity (ARC)

L'ARC est une Institution spécialisée de l'Union africaine créée en 2012 dont l'objectif est d'aider ses États membres de réduire les pertes et les dommages causés par des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles. La Côte d'Ivoire a signé le traité le 06 février 2013 et rejoint la Mutuelle Panafricaine.

En 2019, la Côte d'Ivoire a souscrit deux polices d'assurance indicielle au titre du programme ARC contre les déficits pluviométriques, l'une pour le Centre et l'autre pour le Nord du pays.

Au cours de l'année, il a été constaté un déficit pluviométrique dans le centre du pays ; les régions concernées sont Hambol, Gbêkè, Marahoué, Iffou et Gotougo ; 406 688 personnes ont été affectées par ce déficit pluviométrique.

Du 12 au 13 septembre, la salle DIBY Koffi Charles de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a servi de cadre aux travaux portant sur le Plan Définitif de Mise en Œuvre (PDMO) de l'indemnisation de 6 498 ménages vulnérables ce qui correspond à une indemnité totale de 730 000 dollars américains, soit environ 442,80 millions de FCFA.

b. Assemblées Générales de l'ASACI et de l'ANCARCI

Les deux associations professionnelles du secteur des assurances ont tenu leur assemblée générale ordinaire le 16 avril pour l'ASACI et le 24 avril pour l'ANCARCI. La cérémonie d'ouverture de ces deux assemblées générales a été présidée par le Directeur des Assurances.

c. 95^{ème} session de la CRCA

La 95^{ème} session ordinaire de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) s'est tenue du 29 avril au 04 mai à Abidjan.

À l'issue de ses travaux, la Commission a agréé des sociétés d'assurances et des dirigeants des compagnies d'assurances, évalué des plans de financements présentés par les sociétés et infligé des sanctions à certains dirigeants.

La Commission a par ailleurs agréé des Commissaires aux comptes de sociétés et des experts immobiliers appelés à opérer sur les marchés CIMA.

d. Conseil d'administration et Assemblée Générale de la CICA RE

La 113^{ème} réunion du Conseil d'Administration et la 37^{ème} Assemblée Générale des actionnaires de la Compagnie Commune de Réassurance des États membres de la CIMA (CICA-RE) ont eu lieu à Abidjan les 27 et 28 juin. L'Assemblée Générale de la compagnie commune avait pour but de statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018. La cérémonie d'ouverture de ces deux rencontres a été présidée par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances.

e. Ateliers, séminaires et formations

À l'occasion de ses réunions annuelles (Conseil d'Administration et Assemblée Générale ordinaires), la CICA-RE a organisé, le 24 juin à Abidjan, trois (03) séminaires à l'intention des cadres des sociétés d'assurances et des administrations du contrôle, soit un (01) séminaire en assurance vie et deux (02) séminaires en assurance non vie. Le séminaire en assurance vie a porté sur les « Aspects pratiques de la Réassurance Vie ». Les deux séminaires en assurance non vie ont porté sur la « Gestion technique des sinistres IARD et son application en réassurance » d'une part et les « Assurances violence politique et terrorisme » d'autre part.

La Direction des Assurances a également organisé deux ateliers de réflexion au cours du mois de septembre. Le premier atelier, tenu le 12 septembre, a porté sur la mise en place d'un cadre plus incitatif de la fiscalité en vue du développement des opérations de micro assurance ; le deuxième atelier tenu les 17 au 18 septembre, a visé l'instauration d'une obligation d'assurance Tous Risques Chantier (TRC). Ces deux ateliers, qui ont vu la participation des acteurs du marché des assurances mais aussi de quelques ministères et des organisations professionnelles, ont été présidés par le Directeur Général Adjoint du Trésor et de la Comptabilité publique.

Dans le cadre du renforcement des capacités des intermédiaires d'assurances, la Direction des Assurances a organisé du 23 septembre au 02 octobre, un séminaire sur le thème « Confection des Bordereaux et états Modèles des Intermédiaires d'assurances ». Le séminaire s'est tenu au centre de formation DIBY Koffi Charles de Yopougon.

Au cours du dernier trimestre de l'année, l'actualité du marché des assurances a été marquée par l'organisation les 28 et 29 novembre d'un autre séminaire par la CICA RE. Cette dernière rencontre de l'année a porté sur la cession légale au 1er franc aussi bien dans les branches vie et non vie. Il a été l'occasion de sensibiliser l'ensemble des acteurs présents sur les enjeux de la cession légale au 1er franc ainsi que les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

f. Salon Africain des Assurances (SADA)

Les 12 et 13 septembre a eu lieu la 3ème édition du Salon Africain des Assurances (SADA) à l'immeuble CAISTAB à Abidjan Plateau. Cette édition a permis aux acteurs du marché de plancher sur le thème de la « Digitalisation de l'assurance au profit de la population ».

2^{ème} PARTIE :
OPÉRATIONS DES SOCIÉTÉS
D'ASSURANCE VIE

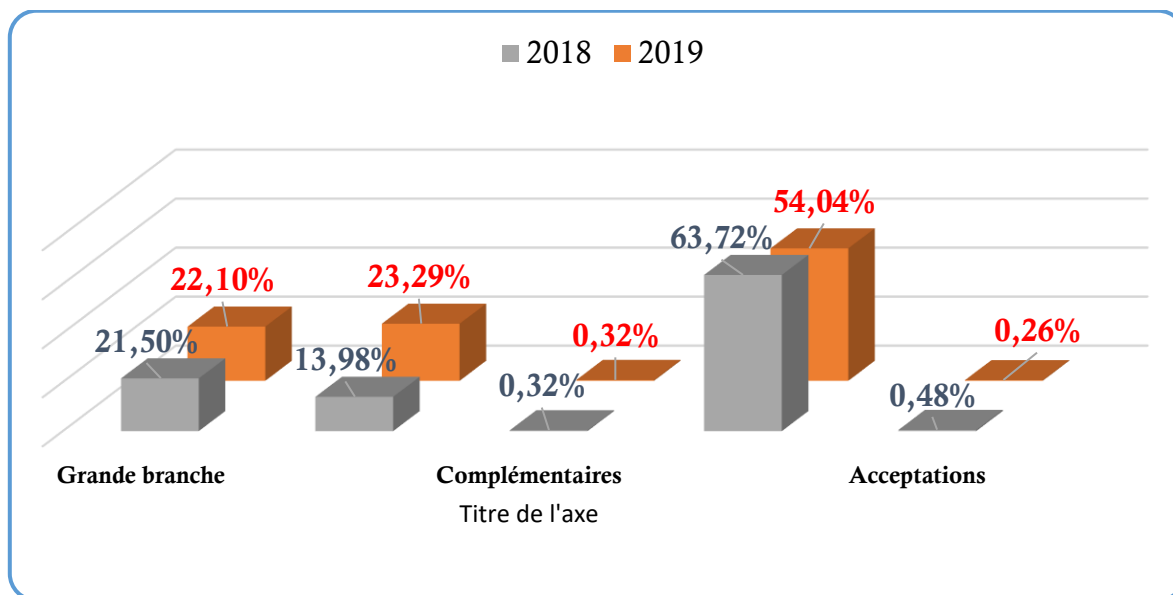
I. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le marché de l'assurance vie a réalisé 170,26 milliards en 2019 contre 155,06 milliards en 2018, soit une progression de 9,80%.

Tout comme l'exercice précédent, la production du marché est dominée par les branches « épargne et capitalisation », « grande branche » et « collectives ». Ces trois branches cumulent 99,42% du chiffre d'affaires.

La branche « épargne et capitalisation », composée des épargnes et des bons de capitalisation, reste la branche principale avec 54,04% du chiffre d'affaires de l'exercice 2019. Cette part a diminué de près de dix (10) points puisqu'elle était de 63,72% en 2018.

Cette branche est suivie de la « grande branche » constituée des assurances individuelles telles que les contrats en cas de vie, les contrats en cas de décès et les contrats mixtes, qui représentent 22,10% du chiffre d'affaires. Le reste de la production est constitué de la branche « collective » à hauteur de 23,29%. La configuration du chiffre d'affaires vie est indiquée dans le graphique suivant :



En assurance vie, la répartition du chiffre d'affaires n'a pas beaucoup varié entre 2018 et 2019. C'est la part de la branche « collectives » qui a connu une évolution significative en passant de 13,98% à 23,29%.

II. FRAIS GÉNÉRAUX ET COMMISSIONS VERSÉES AUX INTERMÉDIAIRES

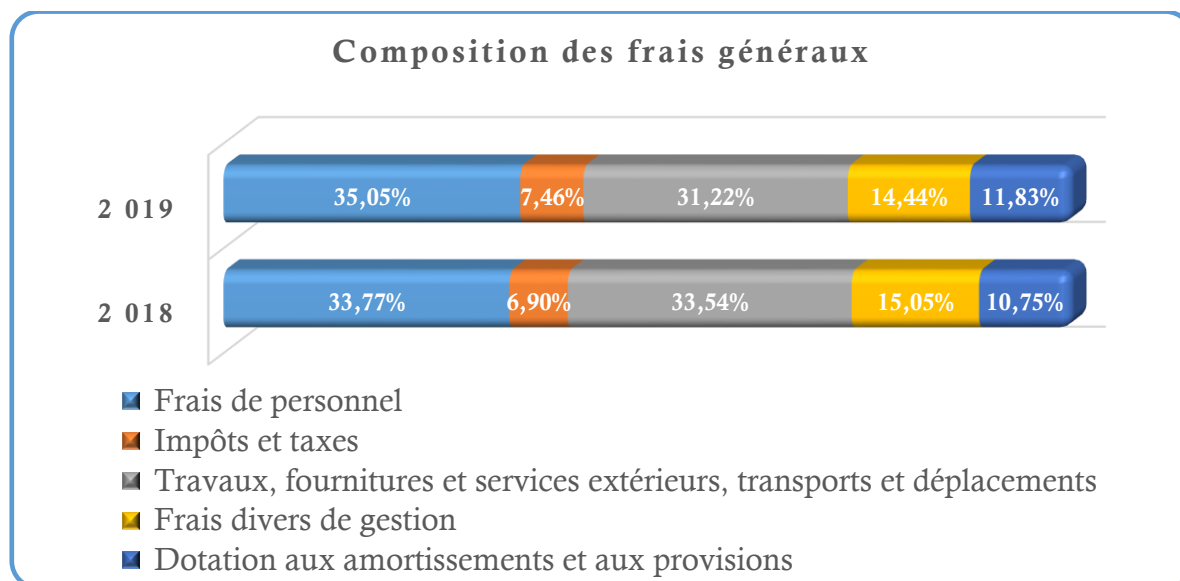
1. Frais généraux

Dans son fonctionnement, toute société doit faire face à des charges communément appelés frais généraux.

Le montant brut des frais généraux des compagnies vie s'élève à 26,57 milliards contre 27,23 milliards en 2018, soit une baisse de 2,42%.

Le taux net de frais généraux, obtenu en rapportant les frais généraux nets au chiffre d'affaires, est de 17,10% contre 17,35% en 2018, soit une diminution de 0,25 point.

La composition des frais généraux des compagnies vie du marché est présentée dans le graphique ci-dessous :



Il se dégage du graphique que la répartition des frais généraux par poste de dépenses n'a pas changé sur les deux exercices.

Tout comme en 2018, les deux premiers postes de dépenses sont les frais de personnel et les travaux, fournitures, services extérieurs, transports et déplacements. En assurance vie, Les frais de personnel représentent 35,05% des frais généraux et s'élèvent à 9,13 milliards contre 9,20 milliards en 2018, soit une hausse de 1,27%.

Les travaux, fournitures, services extérieurs, transports et déplacements représentent 31,22% des dépenses et s'élèvent à 8,30 milliards. Ces frais ont connu une baisse de 9,16% puisqu'ils étaient de 9,13 milliards en 2018.

Les frais divers de gestion, constituent le troisième poste de dépenses. Ils s'élèvent à 3,84 milliards et représentent 14,44% des dépenses. Ces frais ont connu une baisse de 6,41% entre les deux exercices.

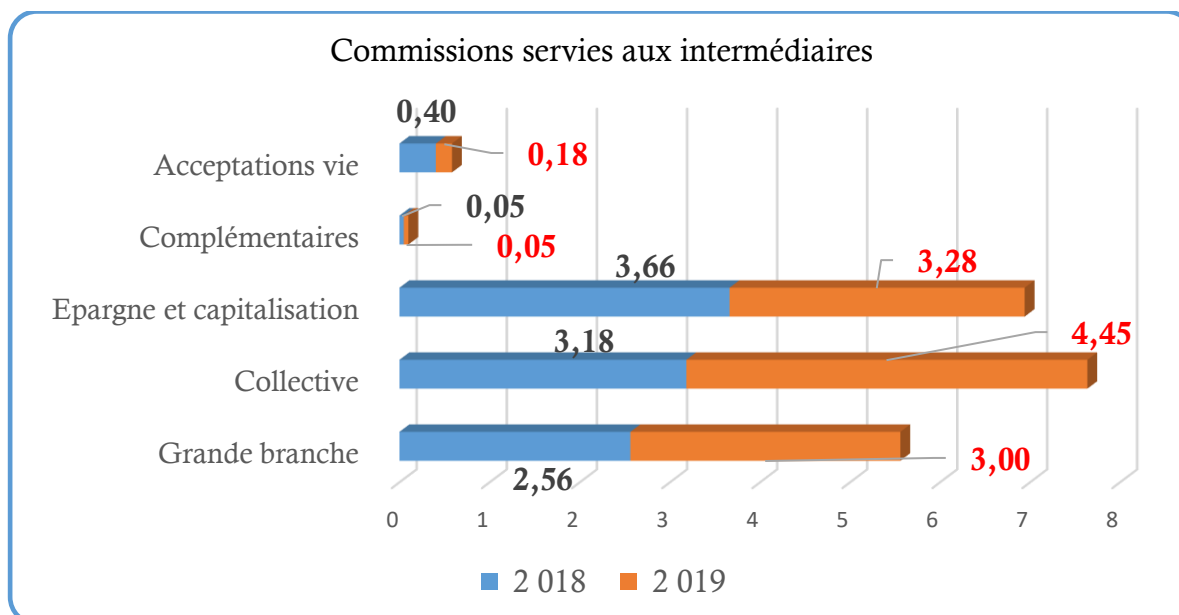
Les dotations aux amortissements et aux provisions quant à elles ont connu une hausse de 7,35%, passant de 2,93 milliards en 2018 à 3,14 milliards en 2019.

Les impôts et taxes sont la plus petite composante des frais généraux. Ils représentent 7,46% des frais généraux et s'élèvent à 1,98 milliards contre 1,88 milliards en 2018.

2. Commissions servies aux Intermédiaires

Les commissions servies aux intermédiaires par les Assureurs vie s'élèvent à 9,89 milliards contre 9,86 milliards pour l'exercice 2018, soit une augmentation de 0,30%.

Le graphique ci-dessous présente la configuration de ces commissions par principale branche sur les exercices 2018 et 2019 :



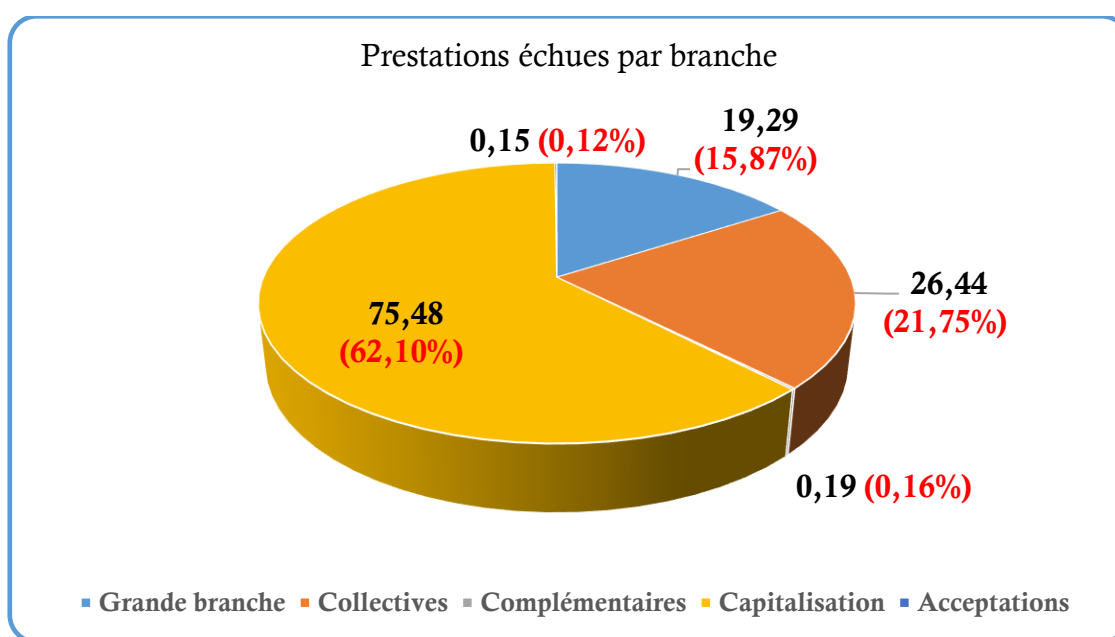
La branche « collective » est la branche dans laquelle le montant des commissions servies aux intermédiaires est le plus élevé. Les commissions servies dans cette branche sont en

effet passées de 3,18 milliards en 2018 à 4,45 milliards en 2019, soit une hausse de 39,95%. Elle est suivie de la branche « Épargne et capitalisation » dont le montant des commissions servies est passé de 3,66 milliards à 3,28 milliards, soit une diminution de 10,47%.

Pour ce qui est de la « grande branche », les commissions servies s'élèvent à environ 3,00 milliards contre 2,56 milliards en 2018 soit une progression de 17,00%.

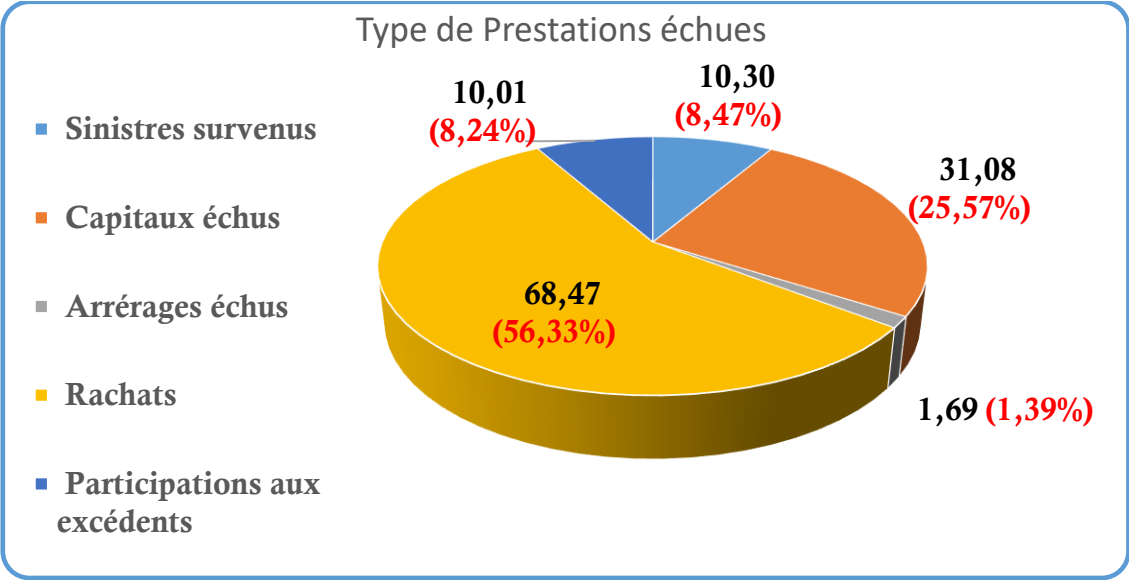
III. PRESTATIONS

Le montant des prestations échues des Assureurs vie est passé de 100,07 milliards en 2018 à 121,55 milliards en 2019, soit une hausse de 21,47%. Cette croissance est plus importante que celle de la période 2017-2018 qui a enregistré 3,00%. La répartition des prestations échues par branche est donnée dans le graphique suivant :



Il en ressort que la branche « Épargne et capitalisation » est, avec 62,10%, celle qui cumule la plus grande part des prestations des Assureurs vie du marché. Le montant des prestations échues de cette branche est de 75,48 milliards. Elle est suivie de la branche « collective » qui, avec 26,44 milliards, représente 21,75% des montants des prestations échues. La « grande branche » cumule 19,29 milliards et représente 15,87% alors que les autres branches ne représentent que 0,34 milliards, soit 0,28% du total des prestations échues. Cette répartition est conforme à celle de la production des Assureurs vie du marché.

Au-delà de la présentation des prestations échues par branche, il apparaît aussi opportun d’avoir une idée des types de prestation les plus réclamés par les assurés et bénéficiaires de contrats d’assurances vie. Ces tendances sont présentées dans le graphique :



Les prestations des assureurs vie du marché en 2019 sont principalement dominées par les rachats et les capitaux échus, ces deux types représentant 81,90% de l’ensemble des prestations échues.

Dans le détail, ce sont les rachats qui dominent le tableau avec 68,47 milliards, soit 56,33% des prestations. Cette part importante des rachats indique que les assureurs vie du marché ont davantage d’effort à faire pour garder les contrats jusqu’à leur terme.

Les capitaux échus se chiffrent à 31,08 milliards et représentent 25,57% de l’ensemble des prestations tandis que les arrérages échus sont évalués à 1,69 milliards et représentent 1,39% des prestations.

Quant aux sinistres survenus, ils sont de 10,30 milliards et représentent 8,47% des prestations.

Le reste des prestations est constitué des participations aux excédents qui sont évalués à 10,01 milliards et représentent 8,24% du total des prestations.

IV. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le Compte d'Exploitation Générale (CEG) vie 2019 du marché fait ressortir un solde créditeur de 2,47 milliards. Ce résultat d'exploitation a connu une baisse assez importante (73,41%) puisqu'il était de 9,29 milliards en 2018.

3^{ème} PARTIE :
OPÉRATIONS DES SOCIÉTÉS
D'ASSURANCE NON-VIE

I. CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d’affaires du marché ivoirien de l’assurance non vie est passé d’un montant de 205,47 milliards en 2018 à 223,698 milliards en 2019, soit une croissance de 8,87%. Cette croissance est en légère baisse comparativement à celle de 2017 à 2018 qui était de 11,22%.

La répartition par branche est également stable comparée à 2018. La branche « automobile » est toujours la plus importante avec 32,62% de part de marché. Le chiffre d’affaires de cette branche, est passé de 69,11 milliards en 2018 à 72,96 milliards en 2019, soit une augmentation de 5,58%.

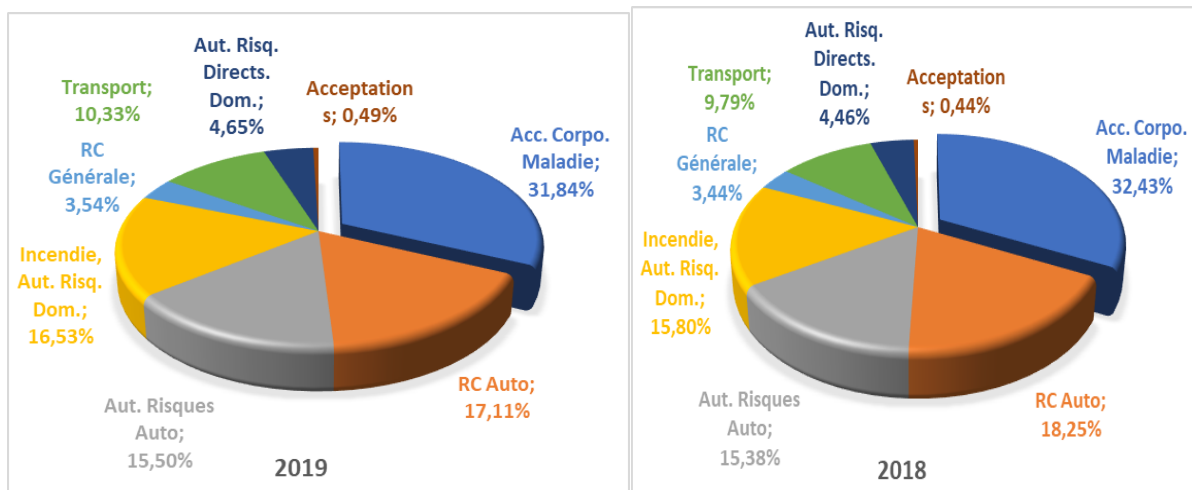
Avec un chiffre d’affaires de 71,23 milliards, la branche « accidents corporels et Maladie » réalise une croissance de 6,89% par rapport à 2018 et détient la deuxième plus grande part, soit 31,84% du chiffre d’affaires non vie.

La branche « incendie et autres dommages aux biens » qui cumule 16,53% du chiffre d’affaires non vie réalise également une croissance de 13,88% passant de 32,47 milliards en 2018 à 36,98 milliards en 2019.

Les branches « transports » avec un chiffre d’affaires de 23,11 milliards ont connu une croissance de 14,87% par rapport à 2018. Cette branche représente 10,33% du chiffre d’affaires non vie du marché et occupe la quatrième place après les branches automobiles, accidents corporels et maladie, incendie et autres dommages aux biens.

Les graphiques suivants résument la répartition par branche principale des chiffres d’affaires non vie en 2018 et en 2019.

Répartition par branche du chiffre d'affaires des sociétés non vie



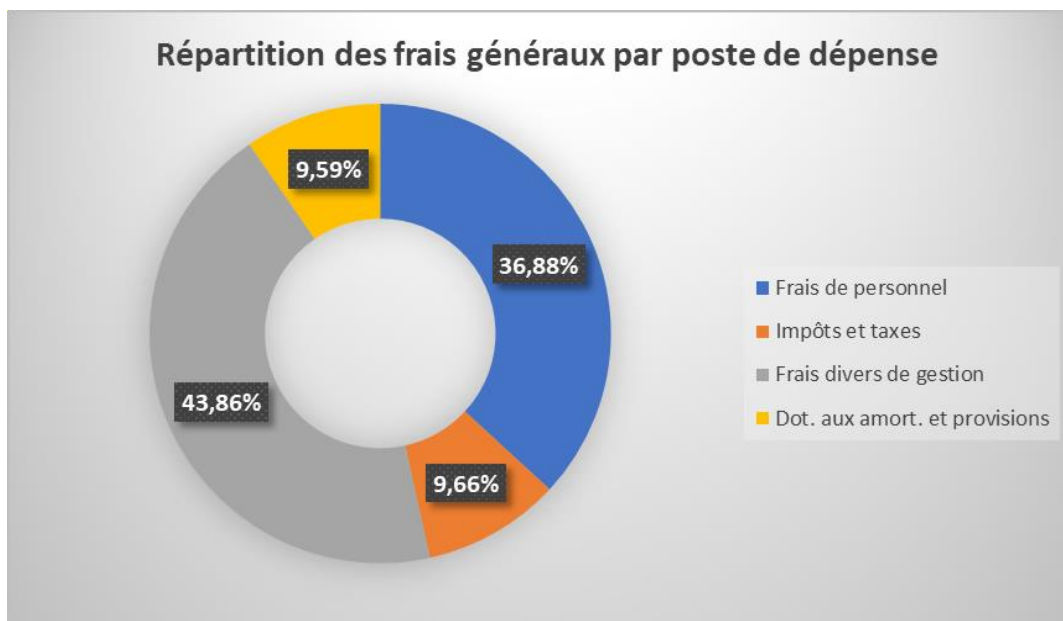
Il importe de relever qu'en matière d'assurance non vie, la Côte d'Ivoire est en tête des Etats membres de la FANAF. Elle détient en effet dans cet espace 23,48% de part de marché devant le Cameroun (15,97%) et le Sénégal (13,39%).

II. FRAIS GÉNÉRAUX ET COMMISSIONS VERSÉES AUX INTERMÉDIAIRES

1. Frais généraux

Les frais généraux sont passés d'un montant 46,37 milliards en 2018 à 44,89 milliards en 2019, soit une baisse de 3,19%.

En 2019, les frais généraux du marché ivoirien de l'assurance non vie sont répartis comme suit par poste de dépense :



En assurance non vie, ce sont les frais divers de gestion qui constituent le poste le plus important avec 43,86% des frais généraux. Ce poste a subi une baisse de 6,34% passant d'un montant de 21,02 milliards en 2018 à 19,69 milliards en 2019.

Avec un montant de 16,56 milliards, représentant 36,88% des frais généraux, les frais de personnel constituent le deuxième poste des frais généraux. Ce poste a également connu une baisse de 4,68% par rapport à 2018.

Les impôts et taxes, avec un montant de 4,34 milliards soit 9,66% des frais généraux, occupent le troisième rang. Ce poste connaît une augmentation de 1,08% par rapport 2018.

Les dotations aux amortissements connaissent la plus forte croissance, passant d'un montant de 3,68 milliards en 2018 à 4,31 milliards en 2019, soit une hausse de 16,87%.

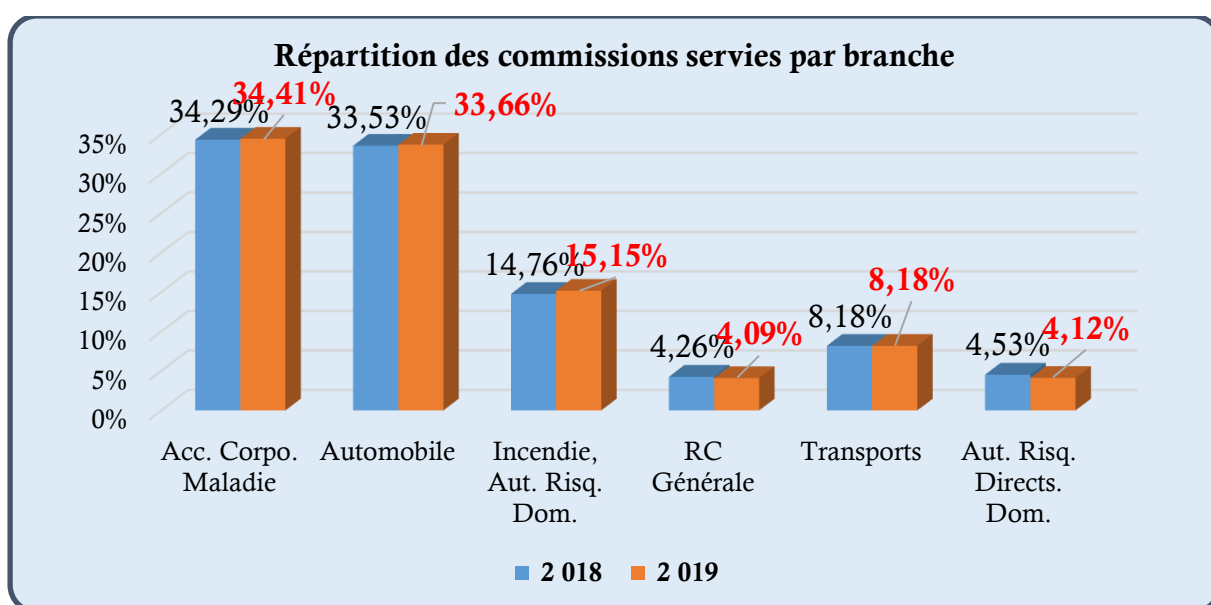
2. Commissions servies aux intermédiaires

Les commissions servies aux intermédiaires ont connu une hausse de 9,60%, passant de 29,22 milliards en 2018 à 32,02 milliards en 2019. Le taux moyen de commissions n'a pas connu d'évolution significative ; ce taux du marché non vie s'élève à 14,32% en 2019 contre 14,22% en 2018, soit une légère hausse de 0,10 point.

Il ressort de l'analyse par branche que la répartition des commissions n'a pas évolué. En effet, les branches « maladie et accidents corporels » et « automobile » sont toujours celles qui détiennent les parts les plus élevées dans l'ensemble des commissions payées aux intermédiaires. Ces deux branches cumulent 68,07% du total des commissions servies.

En résumé, la répartition par branche des commissions servies reste conforme à celle du chiffre d'affaires du marché ivoirien de l'assurance non vie.

Le détail de cette répartition est présenté dans le graphique suivant :



III. SINISTRALITÉ ET RATIO COMBINÉ

La charge de sinistres des sociétés non vie du marché s'élève à 108,08 milliards en 2019 contre 102,00 milliards en 2018, soit une augmentation de 5,97%.

Le tableau ci-dessous présente la sinistralité des principales branches non vie au cours des exercices 2018 et 2019 ;

Branches	S/P (2018)	S/P (2019)
Acc. Corpo. Maladie	60,03%	72,26%
Automobile	34,45%	41,22%
Incendie, Aut. Risq. Dom.	62,19%	48,28%
RC Générale	29,42%	59,95%
Transports	10,27%	14,79%
Aut. Risq. Directs. Dom.	25,62%	41,63%
TOTAL MARCHÉ	41,33%	50,16%

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que contrairement à 2018 ou la branche « incendie et autres dommages aux biens » était la plus sinistrée avec un S/P de 62,19, le record en 2019 est obtenu par la branche « Accident Corporels » avec un S/P de 72,26%.

En revanche, la branche la moins sinistrée reste celle des « transports » avec respectivement des S/P de 10,27% en 2018 et 14,79% en 2019.

Dans l'ensemble, le rapport S/P du marché de l'assurance non vie est de 50,16% contre 41,33% en 2018.

Il importe de faire une présentation du ratio combiné qui est une grandeur essentielle dans la mesure de la rentabilité technique de chaque branche d'assurance. Si cet indicateur est inférieur à 100%, alors l'activité est considérée comme techniquement rentable. Dans le cas contraire, l'assureur réalise une perte technique.

Il convient de relever qu'une perte technique peut être compensée par des éventuels bénéfices financiers. Le tableau suivant présente le ratio combiné par branche en 2019 :

Branches	Ratio combiné (2018)	Ratio combiné (2019)
Acc. Corpo. & Maladie	97,99%	105,01%
Automobile	87,55%	85,67%
Incendie, Aut. Risq. Dom.	101,15%	79,91%
RC Générale	47,06%	99,83%
Transport	43,04%	37,47%
Autres risques dommages	73,28%	78,49%
Ensemble	86,75%	86,18%

Le ratio combiné moyen du marché est évalué à 86,18% contre 86,75% en 2018 ce qui signifie que l'activité d'assurance non vie est globalement rentable. Toutes les branches ont

d'ailleurs des ratios combinés inférieurs à 100%, à l'exception de la branche « accident corporel et maladie » qui est techniquement déficitaire en 2019 avec un ratio combiné de 105,01%. Ce défaut de rentabilité dans cette branche est la conséquence de la forte croissance qu'elle a connue dans sa sinistralité en 2019.

Il faut noter que la branche « Responsabilité Générale » a connu une forte croissance de son ratio combiné, passant de 47,06% en 2018 à 99,83% en 2019. Par conséquent, elle devient la deuxième branche la moins rentable après la branche « accident corporel et maladie »

IV. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Selon le compte d'exploitation générale du marché non vie, les compagnies ont réalisé un résultat d'exploitation net de réassurance de 11,60 milliards. Ce résultat a connu une importante croissance de 24,87%, puisqu'il était de 9,29 milliards en 2018.

En ce qui concerne le solde de réassurance, il est largement en faveur des réassureurs sur les deux exercices 2018 et 2019.

4^{ème} PARTIE :
SOLVABILITÉ DES SOCIÉTÉS
D'ASSURANCES

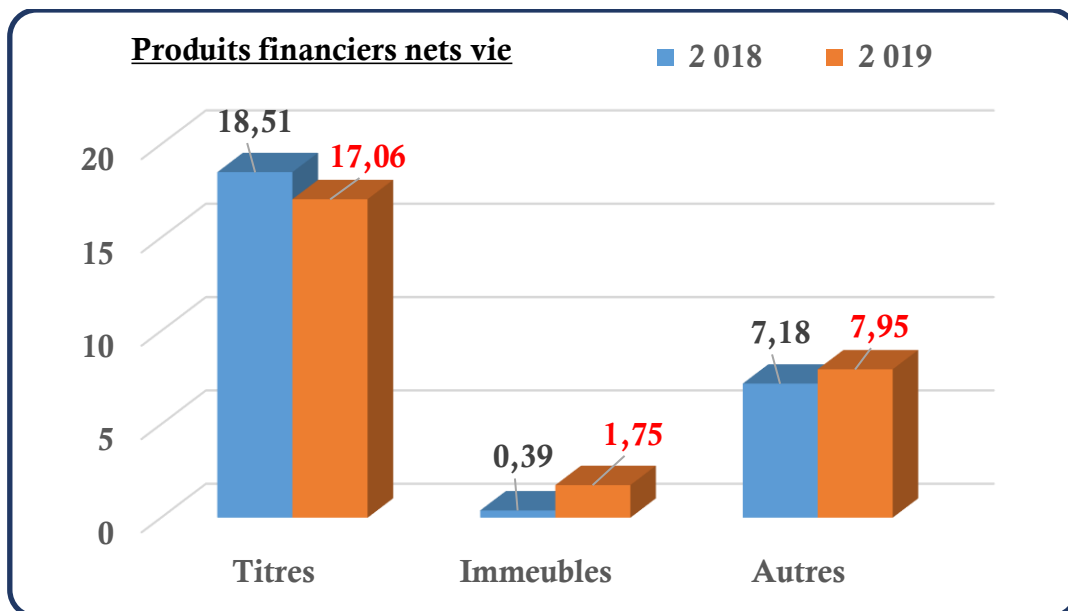
I. PRODUITS FINANCIERS

1. Produits financiers vie

Les produits financiers sont d'une importance capitale pour les assureurs vie, ces derniers prenant des engagements sur un long terme envers les assurés.

Au terme de l'exercice 2019, le marché ivoirien de la vie a réalisé 26,76 milliards de produits financiers nets, en hausse de 2,58% par rapport à 2018.

Le graphique ci-dessous donne la répartition des produits financiers nets par type de placement sur les exercices 2018 et 2019 :



Il ressort que la configuration de la répartition des produits financiers nets par type de placement n'a pas changé entre 2018 et 2019.

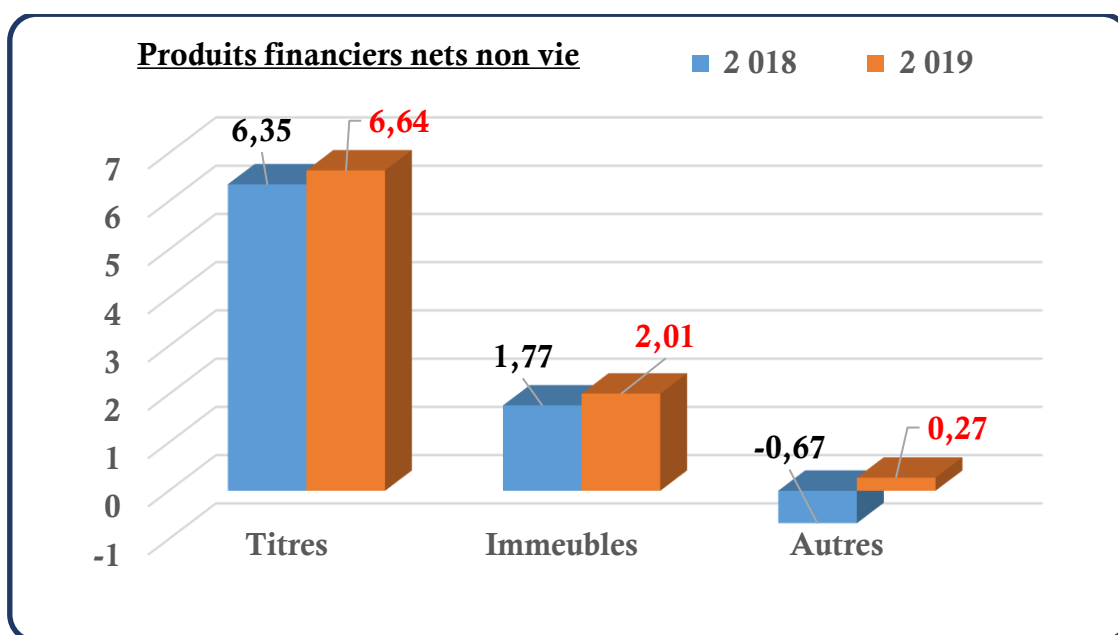
En effet, les produits financiers sont générés en grande partie par les titres. Ces produits financiers représentent 17,06 milliards, soit 63,77% de l'ensemble des produits financiers vie. Les revenus des autres actifs (prêts et dépôts en banque) sont de 7,95 milliards et représentent 29,70% des produits financiers vie.

Quant aux revenus des placements immobiliers, ils sont de 1,75 milliard, soit 6,53% de l'ensemble des produits financiers nets en assurance vie.

2. Produits financiers non vie

Les placements des sociétés pratiquant les opérations d'assurance non vie ont généré au cours de l'exercice 2019 un montant de 8,93 milliards de produits financiers nets, en hausse de 19,81% par rapport à 2018 où ils s'élevaient à 7,45 milliards.

Le graphique suivant présente la répartition par type de placements de ces produits financiers nets au cours des exercices 2018 et 2019.



Le graphique montre que les produits financiers nets des assureurs non vie sont aussi composés en grande partie par les revenus générés par les valeurs mobilières. On observe la même situation au niveau de l'assurance vie. Les produits financiers nets issus des titres s'élèvent ainsi à 6,64 milliards, soit 74,40%. Ils sont en hausse de 4,54% par rapport à 2018 où ils s'élevaient à 6,35 milliards.

Les immeubles ont généré 2,01 milliards, soit 22,55% des produits financiers nets en assurance non vie. Comparé à 2018 avec 1,77 milliards, ce type de produits financiers a connu une augmentation de 13,78%.

Pour ce qui est des revenus nets générés par les autres actifs, ils sont évalués à 272,14 millions. En 2018, ces produits nets étaient négatifs (-671,87 millions) étant donné que les

charges inhérentes à ces types de placement étaient supérieures aux revenus bruts générés sur le marché de l'assurance non vie au cours de cet exercice.

II. COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

En assurance, par principe, l'intervention des sociétés d'assurances revêt un caractère aléatoire. En conséquence, ces dernières doivent, à tout moment, être en mesure de faire face à leurs engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance.

Dans le cadre de la protection des intérêts de ces assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance, le législateur a défini des engagements réglementés pour lesquels les compagnies d'assurance doivent, à tout moment, être en mesure de justifier l'évaluation (article 334 du code CIMA).

- ✓ les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats ;
- ✓ les postes du passif correspondant aux autres créances privilégiées (État, personnel);
- ✓ les dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers, s'il y a lieu ;
- ✓ les provisions de prévoyance en faveur des employés et agents destinées à faire face aux engagements pris par l'entreprise envers son personnel.

Par ailleurs, l'article 335 du code des assurances précise que les engagements réglementés doivent être représentés par des actifs équivalents localisés dans le pays où les risques ont été souscrits. Toutefois, dans une quotité maximale de 50% des actifs représentatifs des engagements représentés, les actifs placés et localisés dans d'autres États membres de la CIMA sont admis.

Au 31 décembre 2019, la structure des engagements règlementés et des actifs admis se présente selon le tableau suivant :

	Sociétés Vie	Sociétés Non vie	Ensemble
Provisions pour risques en cours	14 475	19 712	34 187
Provisions pour sinistres à payer	25 683	124 673	150 356
Provisions mathématiques	530 042	0	530 042
Autres provisions techniques	19 234	0	19 234
Autres engagements réglementés	15 243	28 154	43 398
TOTAL DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES	604 677	172 539	777 217
Valeurs mobilières	312 732	88 321	401 053
- Dont valeurs d'État	147 400	43 764	191 163
Droits réels immobiliers	65 813	42 809	108 622
Prêts	56 594	4 287	60 881
Dépôts en banques	192 903	78 865	271 767
Sous total 1 : Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées	628 042	214 282	842 324
Arriérés de primes admis	872	2 240	3 112
Autres actifs	39 495	12 464	51 959
Sous total 2 : Ensemble des autres actifs admis en représentation	40 368	14 703	55 071
TOTAL DES ACTIFS ADMIS EN REPRESENTATION	668 409	228 986	897 395
Excédent (+), Déficit (-)	63 732	56 446	120 178
Taux de couverture	110,54%	132,71%	115,46%

Montants en millions de FCFA

Les assureurs du marché dégagent un excédent global de couverture de leurs engagements réglementés.

En effet, les engagements réglementés du marché s'élèvent à 777,22 milliards en 2019 contre 774,08 milliards en 2018, soit une croissance de 0,41%. Quant aux actifs admis en représentation de ces engagements, ils sont évalués à 897,40 milliards, en augmentation de 11,63% par rapport à 2018.

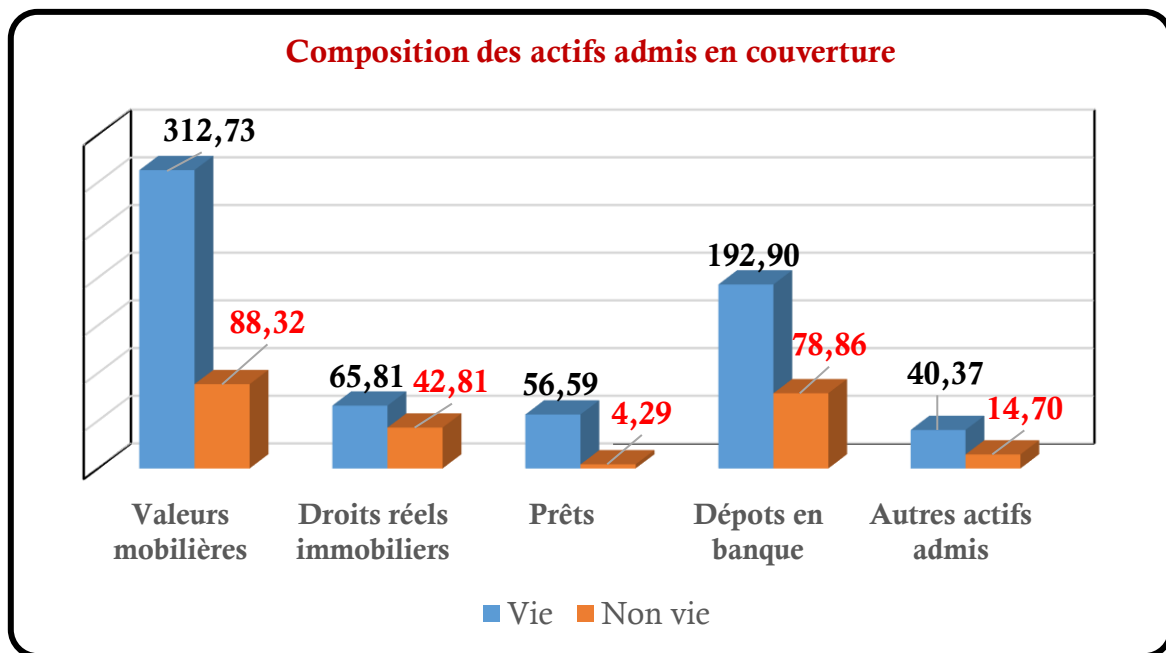
Sur le marché vie, les engagements réglementés sont essentiellement constitués de provisions mathématiques d'un montant de 530,04 milliards, soit 87,66% des engagements réglementés des assureurs vie. Le taux de couverture de ces engagements est de 110,54%.

En ce qui concerne le marché non vie, les engagements réglementés s'élèvent à 172,54 milliards. Les provisions pour sinistres à payer sont évalués à 124,67 milliards, soit 72,26%

des engagements réglementés des assureurs non vie. Le taux de couverture de ces engagements est de 132,71%.

Il faut noter que dans l'ensemble des engagements réglementés, la part des compagnie vie est de 604,68 milliards, soit 77,80%. Cette importante grande part des sociétés vie provient de la nature même des contrats vie qui sont généralement gérés sur de longues périodes. Les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à 172,54 milliards, soit 22,20% du total des engagements.

Pour ce qui est des actifs représentant ces engagements réglementés, ils se composent essentiellement de valeurs mobilières, de droits réels immobiliers, de prêts admis et de dépôts en banques comme le montre le graphique suivant :



Sur les 897,39 milliards d'actifs admis, les compagnies vie détiennent 668,41 milliards, soit une part de 74,48%.

Dans la composition de ces actifs, les valeurs mobilières représentent 401,05 milliards (312,73 milliards pour les compagnies vie et 88,32 milliards pour le marché non vie), ce qui constitue la plus grande portion, soit 44,69%. Ces valeurs mobilières sont constituées à 47,67% de valeurs d'État.

Le deuxième type d'actif le plus important est constitué des dépôts en banques. Ces derniers sont évalués à 271,77 milliards (192,90 milliards pour la vie et 78,86 milliards pour la non vie) et représentent 30,28% du montant global des actifs admis.

Ils sont suivis des droits réels immobiliers qui se situent à 108,62 milliards dont 65,81 milliards pour la vie et 42,81 milliards pour la non vie. Ils représentent 12,10% des actifs admis.

Quant aux prêts, ils représentent 6,78% des actifs admis et sont chiffrés à 60,88 milliards dont 56,59 milliards pour l'assurance vie et 4,29 milliards pour le marché non vie.

Les autres actifs, estimés à 55,07 milliards (40,37 milliards pour la vie et 14,70 milliards pour la non vie), représentent 6,14% du total des actifs admis. Ils sont essentiellement constitués d'arriérés de primes, de créances sur les réassureurs, de créances sur les cédantes, de recours et d'avances sur contrat pour ce qui est des sociétés vie.

En somme, il résulte que le marché dans son ensemble couvre ses engagements réglementés. Le taux de couverture global est de 115,46% contre 103,85% pour l'exercice 2018. L'excédent de couverture est de à 120,18 milliards, soit 63,73 milliards pour la vie et 56,45 milliards pour la non vie.

Si globalement, le marché des assurances couvre ses engagements réglementés avec des actifs admis, il faut dire que les fortunes sont diverses d'une compagnie à l'autre. L'analyse des états C4 a permis de dresser le tableau de répartition ci-dessous :

Couverture ER	Sociétés Vie	Sociétés non vie	Total	%
<100%	2	4	6	18,75%
[100% ; 110% [6	4	10	31,25%
>110%	3	13	16	50,00%
Total	11	21	32	100,00%

Six (06) sociétés d'assurance, dont deux (02) en vie et quatre (04) en non vie, soit 18,75% de l'effectif ne couvrent pas leurs engagements réglementés. Cette proportion de compagnies ayant un déficit de couverture de leurs engagements est en baisse par rapport à l'exercice 2018 où elle était de 36,36%.

Vingt-six (26) sociétés dont neuf (09) en vie et dix-sept (17) en non vie, soit 81,25% des sociétés du marché, dégagent un excédent de couverture de leurs engagements réglés. Comparée à 2018, cette proportion est en hausse, car elle était de 63,64%.

III. MARGE DE SOLVABILITÉ

Toute société d'assurance doit justifier de l'existence d'une marge de solvabilité suffisante, relative à l'ensemble de ses activités (Article 337 du code CIMA). Il s'agit de s'assurer que chaque société d'assurance dispose de fonds propres suffisants pour soutenir ses activités et faire face à ses engagements.

La marge de solvabilité des sociétés d'assurance est constituée essentiellement par les fonds propres de la société.

Le tableau suivant résume la situation de la marge de solvabilité des sociétés d'assurances du marché ivoirien au terme de l'exercice 2019.

Libellés	Sociétés vie	Sociétés non vie	Marché
Marge disponible	62 399,99	122 891,76	185 291,75
Marge minimale	31 327,40	36 077,20	67 404,60
Surplus (+) /Déficit (-) de marge	+31 072,59	+86 814,57	+117 887,16

Montants en millions de F CFA

Dans l'ensemble, les compagnies du marché dégagent un excédent de marge de solvabilité.

Sur le marché vie, l'excédent de marge est de 31,07 milliards contre 25,15 milliards en 2018, soit une augmentation de 23,54%.

Quant aux compagnies non vie, elles ont dégagé un excédent de marge de 86,81 milliards, en hausse de 39,64% par rapport à 2018.

En résumé, l'excédent de marge de solvabilité du marché s'élève à 117,89 milliards. Il a connu une augmentation de 35,01% par rapport à celui de l'exercice 2018.

Cependant, dans la réalité, toutes les compagnies du marché ne sont pas logées à la même enseigne. Les résultats du dépouillement de l'état C11 a permis de dresser le tableau suivant :

Excédent de Marge de solvabilité	Sociétés vie	Sociétés non vie	Total	%
[-4 Mds ; 0 Mds [0	1	1	3,13%
[0 Mds ; 5 Mds]	9	13	22	68,75%
> 5 Mds	2	7	9	28,13%
Total	11	21	32	100,00%

Il en ressort qu'une compagnie non vie, soit 3,13% de l'ensemble des sociétés, dégagent un déficit de marge de solvabilité. Cette situation s'est améliorée, puisqu'en 2018, jusqu'à sept (07) sociétés, dont trois (03) en vie et quatre (04) en non vie, présentaient une insuffisance de marge de solvabilité.

Par contre, trente-et-une (31) sociétés présentent des excédents de marge de solvabilité. Parmi ces sociétés, on dénombre onze (11) en vie et vingt (20) en non vie, représentant 96,87% des compagnies. Il faut préciser que sur le marché, neuf (09) compagnies dont deux (02) en vie et sept (07) en non vie, ont dégagé des excédents de marge de solvabilité allant au-delà de cinq (05) milliards.

IV. TRÉSORERIE

Au-delà des exigences de couverture des engagements réglementés et de marge de solvabilité, la réglementation fait obligation aux compagnies d'assurance de disposer d'un minimum de trésorerie afin de faire face de manière diligente aux règlements des sinistres.

Pour les compagnies d'assurances, le niveau de trésorerie, encore appelé ratio moyen de trésorerie doit être compris entre 10 % et 35 % des engagements réglementés pour les sociétés vie et entre 10 % et 40 % des engagements réglementés pour les sociétés non vie.

Le tableau suivant présente les ratios moyens de trésorerie des compagnies d'assurances du marché à la fin de l'exercice 2019 :

Libellé	Sociétés vie	Sociétés non vie	Marché
Engagements réglementés	604 677,39	172 539,35	777 216,75
Dépôts en banque	192 902,67	78 684,83	271 767,49
Ratio de trésorerie	31,90%	45,71%	34,97%

Montants en millions de F CFA

Il ressort que le ratio moyen de trésorerie du marché est de 34,97%. Il était de 30,98% pour l'exercice 2018. Pour les sociétés vie, ce ratio est de 31,90% contre 30,92% en 2018. Pour le marché non vie, il est de 45,71% contre 31,19% en 2018.

Globalement, ces ratios vie et non vie sont conformes à la réglementation des assurances.

Le ratio global est certes à un niveau conforme à la réglementation, mais d'une société à l'autre, les situations sont différentes. Afin d'apprécier la réalité individuellement, les statistiques suivantes ont été élaborées :

Ratio moyen de trésorerie (%)	Sociétés vie	Sociétés non vie	Marché	Proportion (%)
[0% ; 10% [1	2	3	9,38%
[10% ; 40% [8	5	13	40,63%
[40% ; et plus [2	14	16	50,00%
Total	11	21	32	100,00%

Le tableau fait ressortir que trois (03) compagnies du marché, soit 9,38% dont une (01) en vie et deux (02) en non vie, ont des ratios de trésorerie non conformes à la réglementation. Cette situation est critique et met à mal la capacité de ces compagnies à faire face à leurs engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances.

Il faut néanmoins relever que treize (13) sociétés, soit 40,63% disposent d'une trésorerie conforme à la réglementation. Seize (16) sociétés, soit 50%, sont très liquides, leurs ratios se situent au-delà des exigences réglementaires.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice 2019, il ressort que le marché ivoirien des assurances a connu une croissance au niveau des principaux agrégats par rapport à l'exercice 2018. Le chiffre d'affaires a connu une croissance de 9,27%. Cette hausse est remarquable aussi bien en assurance vie qu'en assurance non vie.

Quelques événements ont animé le marché. Il s'agit entre autres de la 95^{ème} session ordinaire de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances, le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale de la CICA RE ainsi que le Salon Africain des Assurances. Entre temps, une compagnie a fait son entrée sur le marché en obtenant son agrément tandis que deux autres ont vu le retrait de la totalité de leurs agréments.

Pour ce qui est de l'importance des assurances dans l'économie nationale, il convient de noter qu'en fin 2019, le secteur détient :

- ✓ 401,05 milliards de valeurs mobilières dont 191,16 milliards de valeurs d'État ;
- ✓ 108,62 milliards de droits réels immobiliers ;
- ✓ 271,77 milliards comme trésorerie dans les banques.

Les compagnies d'assurances emploient environ 3554 personnes avec une masse salariale annuelle de 24,55 milliards. Les impôts et taxes payés pour l'exercice s'élèvent quant à eux à 6,14 milliards.

Toutefois, en dépit de l'augmentation du chiffre d'affaires, des efforts restent à faire au niveau du secteur dans la mesure où des sociétés ont des plans de financement à faire valider par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances en vue de se conformer aux normes réglementaires en matière de couvertures de leurs engagements, de solidité financière et de solvabilité.